

RESPONSABILITE CIVILE ET DECENNALE

ENTREPRISES DU BATIMENT

NOS CIBLES

La Garantie RC Décennale est une garantie légale dans le secteur du BTP. Elle couvre la réparation de tous les dommages affectant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination. La durée est de 10 ans à compter de la réception des travaux. Cette obligation répond à la loi n°78.12 du 4 janvier 1978 dite "Loi Spinetta".

Aussi, vous êtes responsable de tous les dommages pouvant être causés lors de votre activité professionnelle: dommages matériels ou immatériels, faute inexcusable, accidents corporels -entre autres-.

Sont concernés par nos offres :

- Les réalisateurs du bâtiment, en France Métropolitaine, hors Corse, et DROM COM.
- Les entreprises de construction avec un chiffre d'affaires annuel minimum de 500 000 €, et dont la part de sous-traitance n'excède pas 50% du Chiffre d'Affaires.

NOS SOLUTIONS

Notre contrat d'assurance responsabilité civile et décennale comprend les garanties indispensables à votre activité:

- Responsabilité Civile Exploitation
- Responsabilité Civile Professionnelle avant et après réception
- Responsabilité Civile Décennale obligatoire
- Responsabilité Civile Décennale en tant que sous-traitant
- Responsabilité Civile Décennale pour ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance
- Bon fonctionnement des éléments d'équipement
- Dommages en cours de chantier
- Défense pénale et recours

NOS POINTS FORTS

- Assureur de 1er rang adhérent à la CRAC
- Tarification rapide et sur mesure
- Un service dédié et disponible
- Un fractionnement souple : annuel, semestriel ou trimestriel